

Rapport annuel 2004-2005



CEGEP
DE L'OUTAOUAIS

Mot du président



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le rapport annuel 2004-2005 du Cégep de l'Outaouais, tel que prévu à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Il s'agit pour moi du premier geste officiel que je pose en tant que président nouvellement élu.

Ce document dresse un portrait des principales réalisations de notre institution et se veut le reflet fidèle des programmes et des services que nous voulons offrir à toute la communauté collégiale en Outaouais, grâce à l'engagement et au travail investi par les membres du personnel et du conseil d'administration. Vous pourrez y retrouver, entre autres, la mission de notre organisation, sa structure organisationnelle, ses ressources ainsi que les résultats obtenus durant la période visée par le présent rapport, incluant ceux reliés au *Plan institutionnel de réussite*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Plangger

Mot de la directrice générale



La direction du Cégep de l'Outaouais est fière de présenter le rapport des grandes réalisations de l'ensemble de son personnel et des membres du conseil d'administration, pour l'année 2004-2005.

D'importants dossiers ont interpellé notre équipe au cours de cette période, à commencer par l'adoption de la *Planification stratégique 2004-2009* de même que celle du *Plan institutionnel de réussite* couvrant la même période.

L'année 2004-2005 a également été marquée par l'offre de la première année du programme de Sciences humaines à Maniwaki, dans la Vallée-de-la-Gatineau. Toujours en partenariat avec les acteurs du développement de notre région, nous avons officialisé et signé trois protocoles d'entente avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) assurant la reconnaissance d'acquis de formation collégiale afin de réduire la durée de formation requise pour l'obtention du BAC.

Ces grands chantiers ont été menés dans une perspective de soutien à l'apprentissage, afin d'offrir à nos étudiantes et à nos étudiants une formation et un milieu de vie favorables à la réussite.

Au niveau des ressources humaines, l'année 2004-2005 aura notamment été marquée par l'embauche d'un nouveau directeur des affaires étudiantes et communautaires, sans oublier ma nomination au poste de directrice générale, pour un mandat de cinq ans qui débutait le 6 juin 2005.

Je tiens à saluer le dynamisme et le professionnalisme du personnel et du conseil d'administration grâce à qui le Cégep de l'Outaouais est en mesure d'actualiser sa mission éducative.

La directrice générale,

Marielle Poirier

Cégep de l'Outaouais

Fondé en 1967, le Cégep de l'Outaouais est l'un des douze premiers cégeps à voir le jour au Québec. L'institution compte sur le savoir-faire de plus de 500 employées et employés, dont environ 350 enseignantes et enseignants. Elle offre cinq programmes préuniversitaires et 21 programmes techniques à l'enseignement régulier. Elle compte aussi un service de formation continue visant le perfectionnement professionnel et offrant des services de formation aux entreprises. Le Cégep de l'Outaouais compte trois campus : deux sont dédiés à l'enseignement régulier, le campus Gabrielle-Roy et le campus Félix-Leclerc, et un troisième à la formation continue, le campus Louis-Reboul.

L'offre de service de l'institution s'étend sur le territoire de la communauté urbaine de Gatineau et à toute la région de l'Outaouais. Actuellement, près de 4 000 étudiants fréquentent le Cégep de l'Outaouais à l'enseignement régulier et 2 500 sont inscrits aux différents cours et programmes de la formation continue.

Le Cégep a adopté, en décembre 2003, son *Projet éducatif*. Ce projet précise le contexte pédagogique dans lequel le Cégep de l'Outaouais entend réaliser sa mission. Il identifie les valeurs que nous comptons transmettre et précise les attitudes attendues des étudiantes et des étudiants au cours de leur formation et les engagements du personnel pour favoriser leur développement.

Notre mission

Institution d'enseignement supérieur, le Cégep de l'Outaouais offre à la population de l'Outaouais, dans un milieu d'apprentissage convivial, humaniste et propice à la réussite éducative, des programmes de formation de niveau collégial, préuniversitaires ou techniques, pertinents et qualifiants.

Comme partenaire socio-économique dans sa communauté, le Cégep de l'Outaouais collabore avec divers organismes au développement régional, notamment, en dispensant des services de formation continue, en soutenant des activités de recherche et de transfert technologique et en rendant accessibles ses ressources pour des activités compatibles avec sa mission de formation.

Les valeurs que nous proposons aux étudiantes et aux étudiants

- Le respect de soi, des autres et de l'environnement
- L'engagement personnel envers leurs études et leur milieu de vie
- La curiosité intellectuelle
- La créativité
- L'autonomie
- La rigueur
- La persévérance

Nos engagements

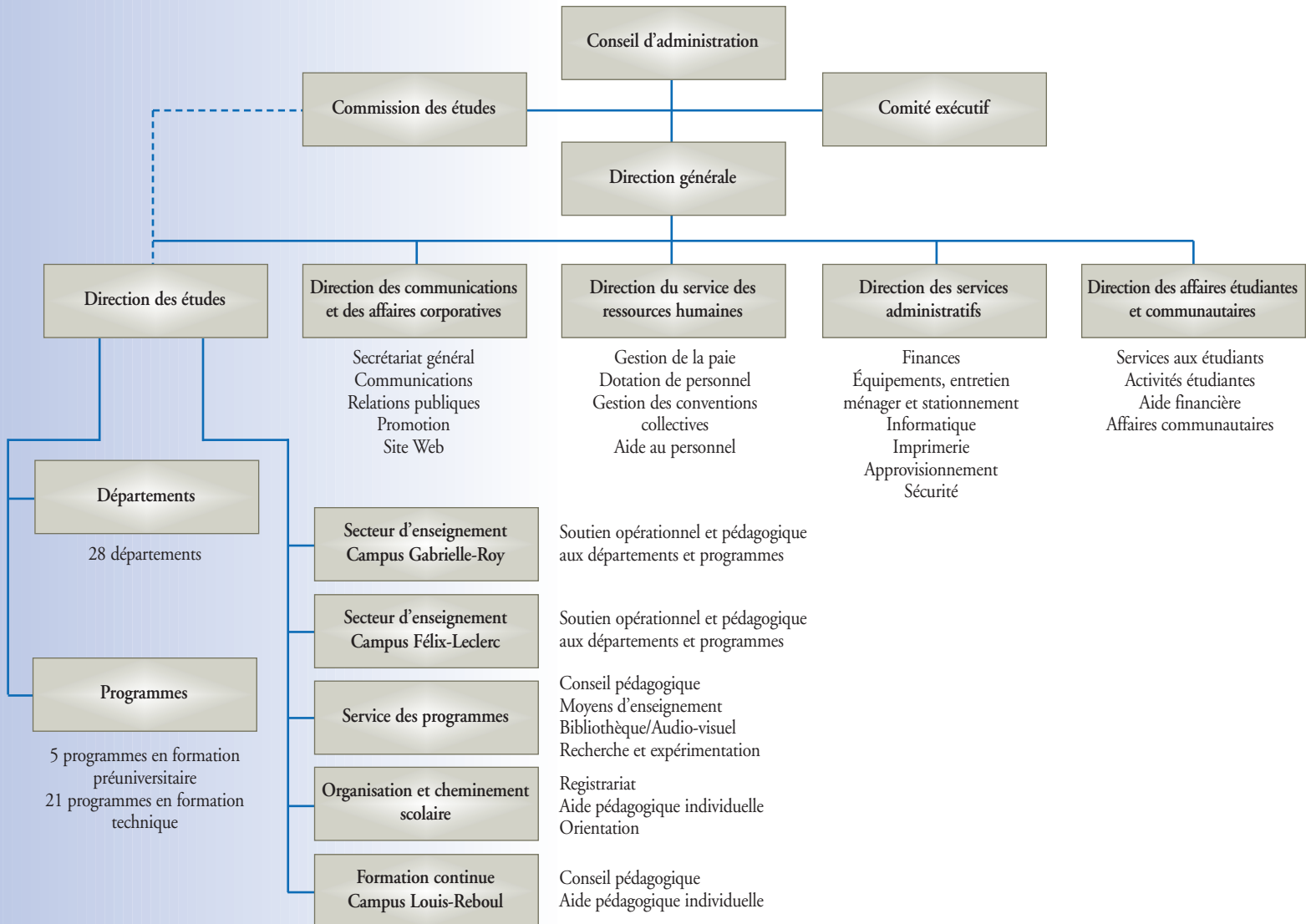
Afin que les étudiantes et les étudiants qui fréquentent le Cégep de l'Outaouais s'approprient et développent les valeurs qui leur sont proposées, le personnel du Cégep de l'Outaouais prend, de façon particulière, mais non limitative, les engagements suivants :

- Encourager l'écoute, l'échange, la cordialité.
- Faciliter la réalisation de soi et encourager l'effort.
- Favoriser le développement du sentiment d'appartenance et de la solidarité.
- Reconnaître l'engagement personnel et collectif.
- Encourager le goût du savoir et l'ouverture d'esprit.
- Soutenir la créativité et l'accomplissement personnel.
- Soutenir la persévérance scolaire et l'obtention d'un diplôme.

Déclaration générale

Nous, membres du personnel du Cégep de l'Outaouais, nous engageons à mettre en oeuvre le *Projet éducatif* et à témoigner de son actualisation dans le rapport annuel.

Organigramme



Tour d'horizon des grands dossiers de 2004-2005

- Adoption de règlements et politiques par le conseil d'administration :
 - Uniformisation des règlements, politiques et autres documents en conformité avec les nouveaux nom et logo du Cégep;
 - Adoption du *Règlement général* DG – R1 modifié;
 - Adoption du *Règlement sur la gestion financière* DSA – R1 modifié;
 - Adoption de la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française* DCAC – P2;
 - Adoption de la *Politique sur l'acquisition et la location de biens et services* DSA – P1.
- Adoption du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007*.
- Adoption de la *Planification stratégique 2004-2009*.
- Suivi à l'évaluation institutionnelle.
- Nomination d'un directeur des affaires étudiantes et communautaires.
- Nomination de la directrice générale.
- Adoption et mise en œuvre de nouveaux programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales – *Programmeur Web/Webmestre*, *Gestion de l'entreprise agricole*, *Perfectionnement en programmation Web*, *Perfectionnement en architecture de réseaux*, *Perfectionnement en gestion de réseaux*, *Perfectionnement en géomatique*, *Perfectionnement en comptabilité*, *Perfectionnement en bureautique* et *Stratégies d'intervention en développement du langage*.
- Résolution d'appui à la candidature de la Ville de Gatineau pour la tenue des Jeux du Québec 2007.



Photo : Serge Paquin

Direction des études

Grands dossiers

- Adoption d'un nouveau *Plan institutionnel de réussite 2004-2007*.
- Production d'un document de présentation du *Plan institutionnel de réussite* à l'intention des étudiants.
- Adoption d'un canevas pour la présentation et l'évaluation des projets d'encadrement mis en œuvre par les départements dans le cadre de l'Annexe I-VIII.
- Validation du processus expérimental de bilan des programmes et application du processus à 22 programmes d'études conduisant au DEC / présentation du processus au colloque de l'AQPC tenu en juin.
- Poursuite de l'implantation de salles multimédias et de l'appropriation par les enseignants de la plateforme DEC-CLIC.



Photo : Serge Paquin

- Développement d'un plan de perfectionnement pédagogique pour les programmes Technologie de la géomatique, Technologie du génie civil, Technologie de la mécanique du bâtiment et Soins infirmiers.
- Production d'un répertoire de programmes de soutien à la recherche et mise en place d'un comité d'éthique sur la recherche.
- Première consultation en vue d'une redistribution des programmes entre les campus afin d'améliorer l'efficacité pédagogique et financière des programmes.
- Offre de la première année du programme de Sciences humaines à Maniwaki grâce à un partenariat avec la Commission scolaire des Hauts-Bois, de la MRC de la Haute-Gatineau, du CLD, du CLE et de la Chambre de commerce de Maniwaki.
- Présentation au MELS d'un projet de programme intégré DEP/DEC en Étalage et Design d'intérieur, en collaboration avec le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais.
- Organisation de cinq forums de consultation sur le développement de la formation professionnelle et technique en Outaouais, en collaboration avec le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais.
- Dans les suites de ces forums, création d'une table de travail multisectorielle associant le MELS en région, Emploi-Québec, le CSSSO, le CHVO et le Cégep de l'Outaouais en vue de préparer une demande d'offre de formation en Techniques d'inhalothérapie.
- Signature de trois protocoles d'entente avec l'UQO assurant la reconnaissance d'acquis de formation collégiale pour réduire la durée de formation requise pour l'obtention du BAC.
- Révision de la grille de programme en Techniques policières et en Soins infirmiers afin de mettre en œuvre le programme actualisé.
- Travaux de révision des grilles de programme en Techniques d'éducation spécialisée et des programmes en Technologies du génie électrique.
- Mise en œuvre du nouveau protocole des programmes de francisation en collaboration avec le MICC.
- Participation aux comités de travail de la Fédération des cégeps dans le cadre des suites au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial.

Direction des études

Certification des études collégiales

Entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005, le Cégep a transmis au Ministère 858 demandes d'émission de diplômes d'études collégiales (DEC). Il a par ailleurs procédé à l'émission de 171 attestations d'études collégiales (AEC).

Les demandes d'émission de DEC ont porté sur les programmes suivants :

Sciences de la nature	130
Sciences humaines	313
Arts/Arts plastiques	22
Arts et lettres	69
Sciences, lettres et arts	19
Total secteur préuniversitaire	553
Techniques d'hygiène dentaire	5
Soins infirmiers (3 ans)	36
Technologie du génie civil	19
Technologie de la mécanique du bâtiment	6
Technologie de la géomatique	9
Techniques de génie mécanique	14
Électronique	1
Technologie de l'électronique industrielle	5
Technologie de l'électronique télécommunication	14
Technologie de systèmes ordinés	9
Techniques policières	45
Techniques d'éducation à l'enfance	22
Techniques d'éducation spécialisée	20
Techniques de la documentation	11
Techniques administratives	29
Techniques de bureautique	15
Techniques de l'informatique	5
Informatique de gestion	8
Gestion de réseaux informatiques	5
Design d'intérieur	13
Techniques d'intégration multimédia	14
Total secteur technique	305
Grand total	858

Les AEC ont été émises à des élèves ayant complété les programmes suivants :

Bureautique et comptabilité (900.02)	1
Techniques d'accueil (900.51)	1
Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation (900.93)	14
Techniques d'éducation en services de garde (900.94)	7
Agent et agente conseil en services financiers (901.39)	3
Initiation à l'administration (901.73)	1
Agent immobilier (902.56)	84
Techniques d'éducation en services de garde (903.48)	2
Techniques d'éducation en services de garde (JEE.01)	3
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)	24
Conseil en services financiers et en sécurité financière (LCA.50)	6
Assurances de dommages (LCA.6A)	5
Bureautique et éditique (LCE.2N)	12
Architecture et gestion de réseaux (LEA.54)	8
Total	171

Direction des études

Les effectifs étudiants de l'enseignement régulier à l'automne 2004, par secteur, par niveau et selon le sexe.

	Filles	Garçons	Total
Secteur préuniversitaire			
Première année	805	587	
Deuxième année	446	328	
Sous-total	1251	915	2166
Secteur technique			
Première année	401	372	
Deuxième année	275	227	
Troisième année	275	218	
Sous-total	951	817	1768
Grand total	2202	1732	3934

L'évolution des effectifs étudiants de l'enseignement régulier, par campus et pour tout le Cégep.

Année	Campus Gabrielle-Roy	Campus Félix-Leclerc	Total
1995	2 868	1 231	4 099
1996	2 764	1 278	4 042
1997	2 669	1 241	3 910
1998	2 593	1 158	3 751
1999	2 545	1 148	3 693
2000	2 482	1 154	3 636
2001	2 657	1 009	3 666
2002	2 705	1 023	3 728
2003	2 729	1 027	3 756
2004	2 807	1 127	3 934

Les effectifs étudiants de l'enseignement régulier à l'automne 2004, par secteur, par programme, par niveau et pour tout le Cégep.

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Secteur préuniversitaire				
Accueil et intégration	118			
Arts plastiques	49	34		
Arts et lettres	161	118		
Commandites	3	7		
Sciences de la nature	311	237		
Sciences humaines	729	356		
Sciences, lettres et arts	21	22		
Sous-total	1392	774		2166
Au secteur des techniques				
Design d'intérieur	45	22	22	
Soins infirmiers	100	71	58	
Spécialisation en biotechnologies	36	17	21	
Spécialisation en informatique de gestion	35	19	16	
Spécialisation en gestion de réseaux	18	13	18	
Techniques administratives			57	
Techniques d'éducation à l'enfance	43	35	34	
Techniques d'éducation spécialisée	59	36	46	
Techniques d'hygiène dentaire	24	17	11	
Techniques d'intégration multimédia	48	41	19	
Techniques de bureautique	21	16	16	
Techniques de comptabilité de gestion	46	29		
Techniques de génie mécanique	29	18	23	
Techniques de gestion de commerce	48	21		
Techniques de la documentation	13	16	16	
Techniques policières	79	59	64	
Technologie de l'électronique	15	3	7	
Technologie de l'électronique industrielle	21	12	8	
Technologie de la géomatique	20	7	11	
Technologie de la mécanique du bâtiment	18	15	15	
Technologie de systèmes ordinés	24	19	12	
Technologie du génie civil	31	16	19	
Sous-total	773	502	493	1768
Grand total	2165	1276	493	3934

Direction des études

Taux de placement, six mois après la fin de leurs études, des finissants de mai 2004 ayant répondu à « La Relance » (n)

Programme	En emploi relié	Total
111.A0 Techniques d'hygiène dentaire (n= 3)	100 %	100 %
180.A0 Soins infirmiers (n= 14)	86 %	86 %
221.02 Technologie du génie civil (n= 7)	86 %	86 %
221.03 Technologie de la mécanique du bâtiment (n= 2)	100 %	100 %
230.AA Technologie de la géomatique (cartographie) (n= 2)	100 %	100 %
241.A0 Techniques de génie mécanique (n= 4)	50 %	100 %
243.06 Technologie de l'électronique industrielle (n= 3)	33 %	67 %
243.11 Technologie de l'électronique (télécommunications) (n= 4)	50 %	100 %
243.15 Technologie de systèmes ordinés (n= 5)	40 %	60 %
310.A0 Techniques policières (n= 5)*	40 %	80 %
322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance (n= 8)	100 %	100 %
351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (n= 4)	100 %	100 %
393.A0 Techniques de la documentation (n= 6)	100 %	100 %
410.12 Techniques administratives (gestion) (n= 2)	50 %	100 %
410.12 Techniques administratives (finances) (n= 1)	100 %	100 %
412.AA Techniques de bureautique (coordination du travail de bureau) (n= 4)	100 %	100 %
420.AA Techniques de l'informatique (informatique de gestion) (n= 2)	50 %	100 %
420.AC Techniques de l'informatique (gestion de réseaux informatiques) (n= 2)	100 %	100 %
570.03 Design d'intérieur (n= 5)	100 %	100 %
582.A1 Techniques d'intégration multimédia (n= 7)	43 %	86 %
TOTAL (n = 90)	77 %	91 %

* Il est à noter que la grande majorité des étudiants en Techniques policières doivent compléter leur formation à l'École nationale de police du Québec afin de devenir policier ; il faut donc nuancer la portée des données pour ce programme.

Plan institutionnel de réussite - Rapport financier 2004-2005

Revenus		
Allocation du MELs en 2004-2005	464 700,00 \$	
Solde reporté	20 444,31 \$	
Total des revenus	485 144,31 \$	
Dépenses		
Traitements enseignants	84 843,00 \$	84 843,00 \$
Traitements autres personnels		
Cadres	42 486,00 \$	
Conseillers ou conseillères d'orientation	60 072,45 \$	
Aides pédagogiques individuelles	159 328,21 \$	
Conseillers ou conseillères pédagogiques	25 694,90 \$	
Élèves de l'établissement	20 535,33 \$	
Autre personnel	376,21 \$	308 493,10 \$
Avantages sociaux	40 173,61 \$	40 173,61 \$
Autres dépenses		
Matériel didactique et spécialisé	1 705,88 \$	
Conférenciers	318,21 \$	
Honoraires professionnels	240,17 \$	
Transport, activités	2 297,49 \$	
Projets spéciaux - tutorat par les pairs	6 674,65 \$	11 236,40 \$
Autres frais	21 000,00 \$	21 000,00 \$
Total des dépenses	465 746,11 \$	

Un montant de 24 000 \$ a été consacré à des activités reliées à l'accompagnement des élèves vers les carrières scientifiques et technologiques.

Direction des études

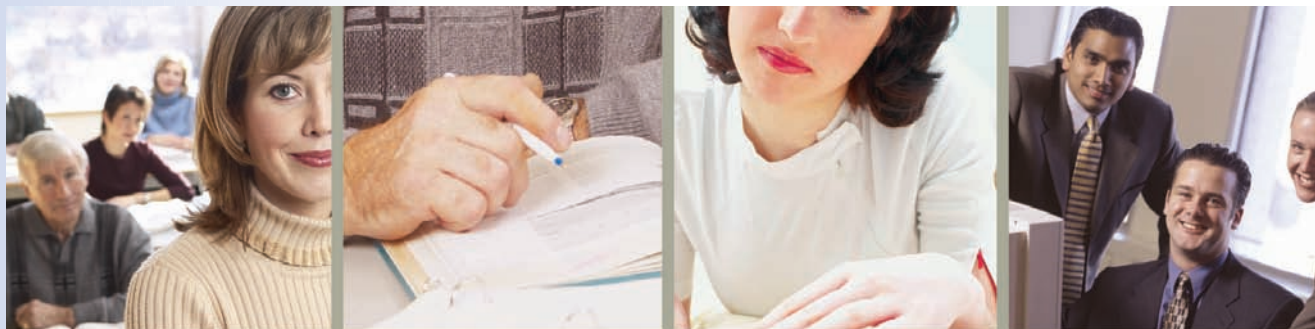
Service de formation continue

Grands dossiers

- La mise en œuvre de 14 AEC durant l'année 2004-2005.
- Le développement du concept des AEC de perfectionnement et dédié aux personnes en emploi.
- Le lancement d'une nouvelle image corporative pour l'offre des cours du soir.
- Le lancement du nouveau site internet à la formation continue.
- Un positionnement en région rurale avec la consolidation du Centre collégial de formation continue dans la Vallée-de-la-Gatineau et le développement de la première année DEC régulier en Sciences humaines à Maniwaki.
- Une programmation des cours du soir renouvelée.
- Une programmation d'ateliers en bureautique et informatique en progression continue dont la formation par internet.
- Un Service de formation en entreprise qui s'appuie sur une stratégie de développement de marchés ciblés et sur un plan de communication.
- Un Service d'accueil et de référence qui collabore au recrutement, le counselling, l'orientation de la clientèle adulte dont un partenariat avec Cegep@distance pour rendre davantage accessible la formation à distance.
- Le renouvellement d'une entente de partenariat de l'entreprise d'entraînement avec Emploi-Québec.
- La mise en place d'un nouveau mode de gestion avec le MICC concernant l'entente de partenariat pour la francisation des personnes immigrantes.

Quelques statistiques concernant la clientèle adulte

- 312 personnes étaient inscrites à une AEC à temps plein le jour.
- 402 personnes immigrantes ont complété leur francisation.
- 1 274 personnes ont suivi un cours à temps partiel en soirée.
- 50 personnes se sont inscrites à des formations dans la Vallée-de-la-Gatineau.
- 72 personnes ont complété leur démarche d'intégration au marché du travail par le biais de l'entreprise d'entraînement O'Bois International.
- 830 personnes ont reçu une formation dans le cadre des Services de formation en entreprise.



Direction des affaires étudiantes et communautaires

Services

Aide psycho-sociale

- Offre de services psychologiques en consultations individuelles à 120 étudiants.
- Mise à jour d'un guide d'intervention auprès d'élèves en difficulté, à l'intention du personnel du Cégep.
- Participation à un projet de recherche longitudinale sur les liens entre les symptômes d'anxiété et de dépression et la réussite scolaire chez les élèves, en collaboration avec l'UQO et le Centre hospitalier Pierre-Janet.

Aide financière aux études

- Mise en place graduelle de changements majeurs au fonctionnement du régime de l'aide financière aux études, en vue de se conformer aux nouvelles pratiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Traitement de près de 687 dossiers d'aide financière. Le montant total de l'aide financière, tant au niveau des bourses que des prêts, s'élève à 25 688 711 \$.

Services de santé

- Services de consultations individuelles et organisation d'activités de sensibilisation (salons de la santé, cours de secourisme, salons de la détente, ateliers sur la gestion du stress et sur la relaxation) offerts par deux infirmières, grâce à la collaboration des CLSC de Gatineau.

Service d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE)

- Mise en place des services d'accompagnement, de prise de notes et d'interprète pour le bénéfice de près de 50 étudiants.

Services communautaires

- Tenue d'un programme de camp de jour, aux campus Félix-Leclerc et Gabrielle-Roy, en partenariat avec une entreprise spécialisée dans ce domaine. Le programme a remporté un franc succès, avec plus de 2 250 inscriptions.
- Offre de services à la communauté : location des plateaux et d'équipements, mise en place d'activités communautaires et accès à la salle de conditionnement physique.

Programme de sport intercollégial Les Griffons

- Le programme de sport intercollégial regroupe plus de 100 athlètes et compte maintenant huit disciplines sportives. Le Cégep planifie l'ajout d'une équipe de football AA l'an prochain (août 2006).

Activités de formation variées

Amnistie internationale	Groupes environnementaux
Club entrepreneurship étudiant	L'enquête du savoir
Club Échecs et Mat	Science On Tourne
Collectes de sang	Tournoi des jeunes démocrates
Concours Philosophe	Activités sportives inter-programmes
Compétitions de Génies en herbe	Forum étudiant

Activités de reconnaissance

- Le Gala Excellence : à sa troisième année, cet événement reconnaît l'excellence, le dépassement et la détermination des étudiants et des membres du personnel. Près de 400 personnes y ont assisté.
- La Cérémonie de remise des diplômes : la cérémonie avait lieu le 13 novembre, sous la présidence d'honneur de madame Louise Poirier. La médaille de la Gouverneure générale a été attribuée à Roxane Martineau, diplômée dans le programme de Sciences de la nature.



Photo : Michel Allen

Direction des affaires étudiantes et communautaires

Activités socio-culturelles

- Troupe de théâtre Les Fous de la rampe : présentation des pièces « Les acteurs de bonne foi » de Marivaux, « Transport de femmes » de Steeve Gooch et « Unity, mil neuf cent dix-huit » de Kevin Kerr. Plus de 500 spectateurs ont assisté à ces représentations.
- Cégeps en spectacle (Plus de 13 numéros, 500 spectateurs). Le groupe « Tracteur Jack » a participé à la finale régionale à Montmorency.
- Bureau voyage Tourista : offre de trois voyages au Québec, aux États-Unis et en Grèce.
- Cégep BD : près d'une dizaine d'étudiants ont pris part à l'activité.
- Recueil intercollégial de poésie : 18 étudiants du Cégep ont soumis quarante poèmes et de ce nombre, 3 étudiantes ont vu leur poème publié dans le recueil annuel.
- Exposition intercollégiale d'arts plastiques : participation de trois étudiantes du Cégep.
- Ligue d'improvisation.
- Marathon d'écriture intercollégial.
- Radio étudiante.
- Journal L'Entremetteur.

Accueil des nouveaux étudiants

- Organisation de la journée d'accueil par programme des nouveaux étudiants, la semaine précédant la rentrée scolaire 2004-2005 et présentation de spectacles et d'activités, peu de temps après le début des cours pour toute la communauté étudiante.

Pleins feux sur le personnel

Membres du personnel récipiendaires
au Gala Excellence 2005

Production de matériel
didactique

Jean Lamarche

Innovation pédagogique

Équipe composée de :

Maurice Lemieux

Robert Nadon

Développement social
et communautaire

Équipe composée de :

Gilles Gauthier

Alain Lacroix

Candide Tremblay

Daniel Dumont

Contribution particulière au
développement du Cégep

Andrée Gobeil

Engagement pédagogique

Colette Desgent

Céline Forcier

Bernard Ouellet

Contribution d'une équipe à
la mission du Cégep

Groupe du projet
« Netsheskatum »

Bernard Ouellet

Gaston Adam

Roger Blanchette

Humberto Campos

Andrée Gobeil

Daniel Léger

Richard Marcouiller

Engagement professionnel

Aline Charbonneau

Pierre Cliche

Suzanne Fournier

Claude Moreau

François Pilon

Rolande Thériault

Engagement humanitaire

Micheline Fournier

Contribution à la qualité

de vie au Cégep

Patrick Rail

Reconnaissance de la qualité
d'enseignement

Marc Pelletier

Sylvain Legault

Pierre Lévesque

Céline Blais

Gaston Adam

Direction des communications et des affaires corporatives

- Participation à l'uniformisation des politiques et règlements suite au changement du nom et du logo du Cégep.
- Élaboration et diffusion de la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*.
- Suivis à la *Politique des communications*.
- Conception et diffusion du document de la *Planification stratégique* et du *Plan institutionnel de réussite*.
- Conception et diffusion de la version abrégée du *Plan stratégique*.
- Conception et diffusion du *Projet éducatif*.
- Élaboration d'outils promotionnels du *Projet éducatif* visant les clientèles internes et externes.
- Production et diffusion du guide *Notre identité visuelle - Normes institutionnelles*.
- Production et diffusion de différentes publications institutionnelles, dont : le *Rapport annuel 2003-2004*, *l'Annuaire des programmes*, cartes professionnelles et papeterie, pochette de presse, etc.
- Refonte et lancement du nouveau site Web institutionnel.
- Conception, production et distribution de la nouvelle pochette de presse.
- Production de panneaux arborant la mission éducative dans les trois campus.
- Production d'outils de communication internes.
- Participation à des activités de reconnaissance du personnel.
- Production du drapeau institutionnel du Cégep.
- Rédaction et diffusion de communiqués de presse; suivis médias et entrevues.
- Organisation de l'activité Portes ouvertes.
- Coordination de l'activité Élève d'un jour.
- Participation aux activités de la rentrée et à la Journée des partenaires.
- Participation à diverses activités de promotion des programmes en Outaouais et à l'extérieur de la région.
- Organisation d'activités de relations publiques.



Photo : Serge Paquin

Direction des ressources humaines

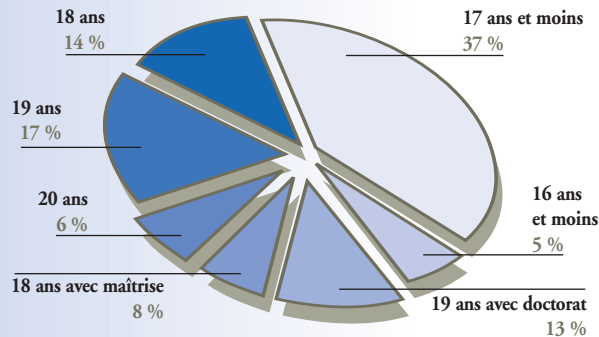
- Réaménagement du service des ressources humaines.
- Implantation d'un nouveau logiciel de paie.
- Rédaction d'un nouveau guide d'accueil du personnel.
- Mise en place d'un programme d'intégration des employés.
- Dépôt du programme d'accès à l'égalité à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

Répartition des membres du personnel par catégories d'emploi et par statuts

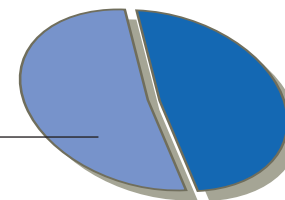
(Données tirées du SPOC 2004-2005)

Catégorie d'emploi	Statut		Total
	permanent	non-permanent	
Hors-cadre	2		2
Cadre	18		18
Enseignant	257	241	498
Professionnel	20	21	41
Soutien	105	161	266
Total	402	423	825

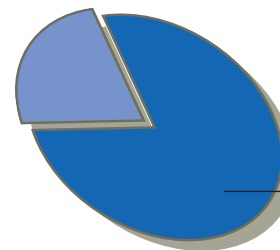
Niveau de scolarité du personnel enseignant



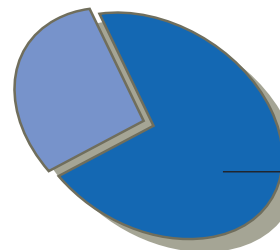
52 %
du personnel enseignant
est composé de femmes



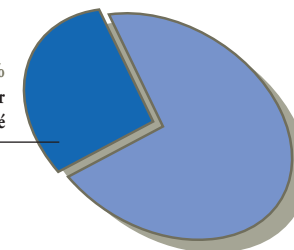
77 %
du personnel enseignant
compte plus de dix ans d'expérience



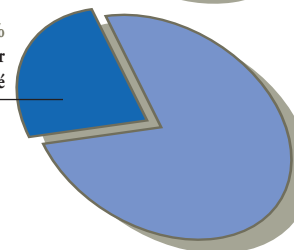
70 %
du personnel enseignant
compte plus de quinze ans d'expérience



30 %
du personnel régulier
compte plus de vingt ans d'ancienneté



25 %
du personnel régulier
compte moins de trois ans d'ancienneté

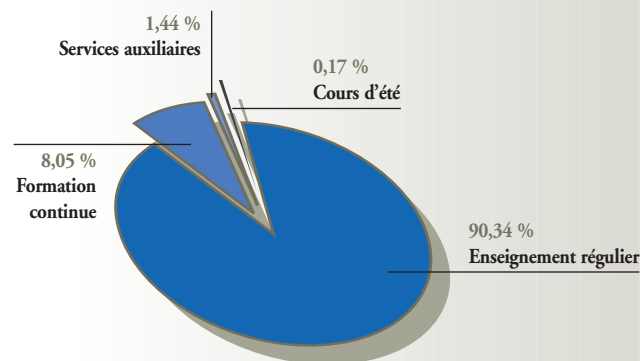


Direction des services administratifs

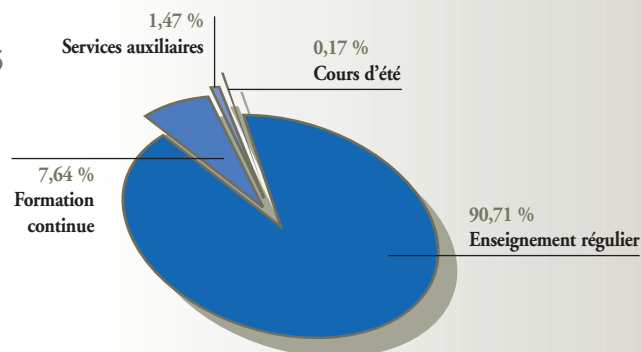
Grands dossiers

- Mise en œuvre de la nouvelle *Politique d'achat et de location de biens et services*.
- Centralisation des services téléphoniques au campus Gabrielle-Roy et implantation d'une nouvelle messagerie vocale (Omnivox).
- Réalisation d'importantes mesures d'économie d'énergie aux campus Félix-Leclerc et Louis-Reboul.
- Remplacement de la signalisation extérieure aux couleurs de la nouvelle signature institutionnelle.
- Rédaction d'une *Politique sur l'acquisition de services professionnels relatifs aux projets de construction*.
- Lancement d'un appel d'offres pour le développement d'un intranet institutionnel.
- Mise en œuvre du courrier électronique GroupWise.
- Instauration d'un système de contrôle de l'impression et de l'utilisation du papier.
- Introduction de la technologie de la carte à puce pour les services d'imprimerie.
- Introduction de nouvelles mesures pour maximiser les récupérations de taxes.
- Accroissement du nombre de places de stationnement aux campus Louis-Reboul et Gabrielle-Roy.
- Réorientation budgétaire de la gestion des stationnements pour en faire un centre de revenus.

Revenus par champs d'activités 2004-2005



Dépenses par champs d'activités 2004-2005



Direction des services administratifs

Ressources financières

Résultats d'opérations de l'exercice terminé le 30 juin 2005

	2005	2004
Revenus		
Enseignement régulier		
Enseignement	20 860 058 \$	19 456 098 \$
Soutien à la formation et gestion des ressources matérielles	10 499 057	9 962 392
Service de la dette et opérations de financement	39 001	38 447
Autres allocations spéciales	1 273 007	1 219 326
	<u>32 671 123 \$</u>	<u>30 676 263 \$</u>
Formation continue	2 911 396	2 835 508
Cours d'été	60 221	53 661
Services auxiliaires	521 941	306 830
	<u>36 164 681 \$</u>	<u>33 872 262 \$</u>
Dépenses		
Enseignement régulier		
Enseignement	20 756 685 \$	19 450 541 \$
Soutien à la formation et gestion des ressources matérielles	10 498 621	10 418 793
Service de la dette et opérations de financement	26 206	7 014
Autres allocations spéciales	1 275 179	1 219 494
	<u>32 556 691 \$</u>	<u>31 095 842 \$</u>
Formation continue	2 743 515	2 641 175
Cours d'été	60 221	53 661
Services auxiliaires	529 070	218 261
	<u>35 889 497 \$</u>	<u>34 008 939 \$</u>
Excédent des dépenses	<u>275 184 \$</u>	<u>(136 677) \$</u>

Conseil d'administration En date du 30 juin 2005

Lyne Laprade, présidente
Edouard Verrault, vice-président
Marielle Poirier, directrice générale
Christian Muckle, directeur des études
Luc Angers
Johanne Chéné
Anik Chénier
Martine Constantineau
Josiane Coulaud
Pierre Dumoulin
Jocelyne Gadbois
Hélène Gagnon
Hélène Grand-Maître
Michel-Rémi Lafond
Joan Martin
Virginie Pesant
Pierre Plangger

Comité exécutif En date du 30 juin 2005

Marielle Poirier, présidente
Hélène Gagnon
Michel-Rémi Lafond
Lyne Laprade
Christian Muckle
Pierre Plangger
Edouard Verrault

L'usage du genre masculin inclut le genre féminin;
il n'est utilisé que pour alléger le texte.

Photos de la page couverture : Serge Paquin

Conception graphique : Marie-Joanne Brisette

Commission des études En date du 4 octobre 2004

Christian Muckle, président	Martine Gaudet
Francine Bouchard	Sylvie Laferrière
Louis Charbonneau	Michel-Rémi Lafond
Johanne Chéné	François Lahaie
Marthe Constantineau	Lucie Lecours
Céline Corriveau	Nathalie Lemieux
Françoise Cossette	Hélène Pelletier
Colette Desgent	Virginie Pesant
Johanne Doyon	Michel Yelle
Marthe Francoeur	

Responsables des comités de programme

Arts et lettres	Martine Gaudet
Arts plastiques	Michelle Kirkman
Formation générale (table de concertation)	Geneviève Belzile
Sciences de la nature	Serge Drouin
Sciences humaines	Jocelyn Laplante
Sciences, lettres et arts	Roger Blanchette
Biotechnologies	François Lazure
Design d'intérieur	Françoise Cossette
Soins infirmiers	Daniel Gascon
Techniques administratives	Diane L'Archevêque
	Dominique Jacovella
	Jean-Pierre Plouffe
Techniques d'éducation à l'enfance	Anne Thibault
Techniques d'éducation spécialisée	Hélène Brazeau
Techniques d'hygiène dentaire	Joan Levasseur
Techniques d'intégration multimédia	Marc Aubé
Techniques de bureautique	Josée Moreau
Techniques de génie mécanique	Denis Roy
Techniques de l'informatique	François Pagé
Techniques de la documentation	Danielle Thibault
Techniques policières	Claire Beaulieu
Technologie de la géomatique	Martin Mageau
Technologie de la mécanique du bâtiment	Richard Boulanger
Technologie du génie civil	François St-Hilaire
Technologies du génie électrique	Serge Allen

Responsables de la coordination départementale

Administration	Ghislaine Turnbull
Arts	Michèle Tremblay
Biologie	Alain Toutloff
Chimie	Guy Beauchamp
Design d'intérieur	Daniel Gascon
Éducation physique	Gaston Parent
Français	Serge Drouin
Histoire et géographie	Richard Marcouiller
Langues secondes	Geneviève Whissell (automne)
	Kevin Johnston (hiver)
Mathématiques	Fannie Rémillard
Philosophie	Michel-Rémi Lafond
Physique	Jacqueline LaCasse
Psychologie	Isabelle Joanis
Sciences sociales	Gaston Adam
Soins infirmiers	Diane L'Archevêque
Techniques d'éducation à l'enfance	Anne Thibault
Techniques d'éducation spécialisée	Hélène Brazeau
Techniques d'hygiène dentaire	Joan Levasseur
Techniques d'intégration multimédia	Marc Aubé
Techniques de bureautique	Josée Moreau
Techniques de génie mécanique	Denis Roy
Techniques de l'informatique	François Pagé
Techniques de la documentation	Danielle Thibault
Techniques policières	Claude Proulx
Technologie de la géomatique	Martin Mageau
Technologie de la mécanique du bâtiment	Marc Desmarais
Technologie du génie civil	Daniel Dumont
Technologies du génie électrique	Jean-François Nadeau

Comités institutionnels

Comités de perfectionnement	Comité contre l'abus de pouvoir et le harcèlement sexuel
Comités de relations de travail (personnel enseignant, de soutien et professionnel)	Comité des usagères et usagers du stationnement
Comité de santé et de sécurité au travail	Comité d'accès à l'égalité
Comité d'éthique et de déontologie	Comité sur l'environnement
	Comité sur l'alimentation

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

Adopté le 10 décembre 1997 et uniformisé à l'usage du logo le 24 novembre 2004.

PRÉAMBULE

Le *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie* du Cégep de l'Outaouais est adopté en vertu de la Loi modifiant la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie*. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, prévalent en cas de conflit sur les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

ADMINISTRATEUR : membre du conseil d'administration du Cégep.

ADMINISTRATEUR MEMBRE DU PERSONNEL : les membres du conseil qui sont des employés de la Corporation du Cégep de l'Outaouais.

CÉGEP : le Cégep de l'Outaouais.

CODE : le présent *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* (les membres du conseil), tel qu'adopté par règlement le 1997 12 10.

CONFLIT D'INTÉRÊTS : situation telle que l'intérêt personnel d'un administrateur l'incite, peut l'inciter ou pourrait l'inciter à intervenir, argumenter ou voter sans avoir l'objectivité et l'impartialité nécessaires pour qu'il ne tienne compte que des seuls intérêts du Cégep.

ARTICLE 2 : OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- a) de créer les conditions permettant aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, dans le seul intérêt du Cégep;
- b) d'assurer la confiance du public et de la communauté collégiale dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Cégep et de ses membres.

ARTICLE 3 : CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code; de plus, la personne qui n'est plus un administrateur est assujéti aux règles définies en son article 5.2.

ARTICLE 4 : DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi, au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de la mission de ce dernier. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme doit le faire une personne raisonnable et responsable.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions

- a) respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- b) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- c) agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- e) ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- f) ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- g) ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter un cadeau, une faveur ou un avantage pour lui-même ou pour une autre personne.

5.2 La personne qui n'est plus un administrateur doit

- a) se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages résultant du fait qu'elle a été un administrateur;
- b) ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public et qu'elle connaît du seul fait qu'elle a été membre du conseil.

ARTICLE 6 : RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

ARTICLE 7 : RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêt et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage ou pour procurer un tel avantage à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur accepte un cadeau ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite, a déjà traité, ou souhaite traiter avec le Cégep;
- d) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep.

7.3 Le code d'éthique et de déontologie et la Loi sur les cégeps

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ces articles de la Loi stipulent que :

- a) *Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Cégep doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. (art. 12, 1^o par.)*
- b) *En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. (art. 12, 2^o par.)*
- c) *Le paragraphe qui précède s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. (art. 12, 3^o par.)*
- d) *Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du Cégep. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. (art. 20.1)*

7.4 Avis d'intérêt à formuler

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*; ces articles de la Loi stipulent que :

- a) Immédiatement avant que le conseil n'amorce la discussion sur une proposition susceptible de placer un administrateur dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, cet administrateur doit aviser le conseil des raisons pour lesquelles il ne peut, en vertu du présent code, faire une proposition, délibérer ou voter. Il doit se retirer de la salle où a lieu la réunion pour la durée des délibérations et du vote. Cet avis d'intérêt doit être consigné au procès-verbal tel que formulé.
- b) De plus, tout administrateur recevant un cadeau doit en aviser le président du conseil qui décide de la façon dont on doit disposer de tel cadeau.

7.5 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de proposer, de délibérer et de voter. Le président a le pouvoir de statuer qu'un membre doit s'abstenir de proposer, de délibérer et de voter sur une question donnée et qu'il doit se retirer de la salle où siège le conseil quand cette question est traitée.

Sa décision peut cependant être annulée si, suite à une proposition, les deux tiers des membres présents votent en ce sens. Le conseil peut aussi, suite à un vote en ce sens des deux tiers des membres présents et en dépit de l'opinion du président, décider qu'un membre est en conflit d'intérêts sur une question donnée; le membre visé doit quitter la salle où siège le conseil dès que tel jugement est rendu.

Tout membre du conseil peut soulever la possibilité que le président lui-même soit en conflit d'intérêts; le cas échéant et advenant que le président ne reconnaisse pas être en conflit d'intérêts, la question est automatiquement soumise aux voix : un vote des deux tiers des membres présents est nécessaire pour que l'énoncé du membre devienne la position du conseil.

ARTICLE 8 : CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- a) d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du code;
- b) de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- c) de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au président;
- d) de faire publier dans le rapport annuel du Cégep le code ainsi que les renseignements prévus dans la loi.

ARTICLE 9 : MESURES DISCIPLINAIRES

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- 9.1 Suite à l'enquête que le conseiller en déontologie a faite en vertu de l'article 8 du présent code et au rapport qu'il a remis au président, ce dernier peut convoquer le conseil d'administration qui décide alors du bien-fondé des allégations d'irrégularités faites à l'endroit d'un membre et de la sanction qu'il envisage, le cas échéant. Le membre mis en cause peut participer aux délibérations le concernant.
- 9.2 Le cas échéant, le conseil avise l'administrateur des manquement qui lui sont reprochés et de la sanction qu'il envisage; il l'avise également qu'il peut, dans les trente (30) jours, faire par écrit ses observations et, sur demande, être entendu relativement à ces manquement qui lui sont reprochés et à la sanction que le conseil envisage.
- 9.3 S'il conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au code et, le cas échéant, après l'avoir entendu ou avoir pris connaissance de ses observations, le conseil impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.
- 9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur le 11 décembre 1997.

